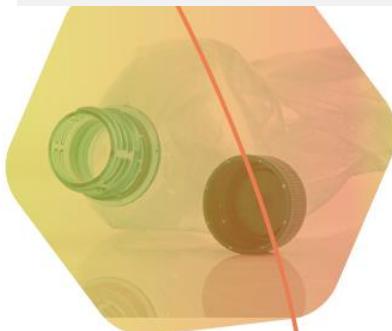
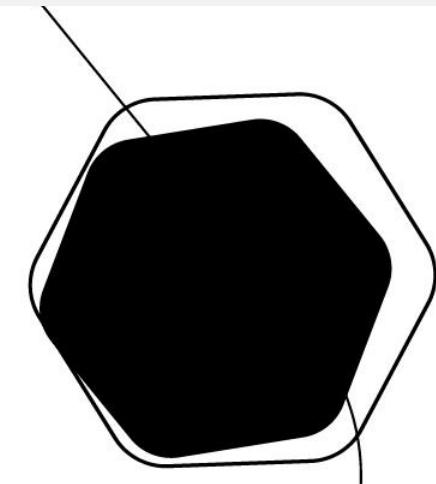




Jeudi des CSTMD - ACSTMD



Mission Transport de Matières Dangereuses

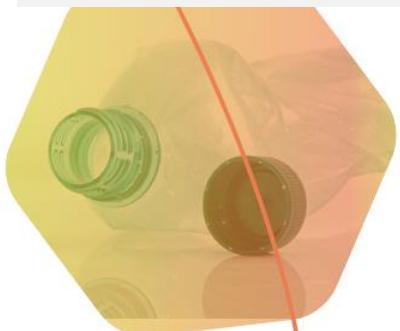


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

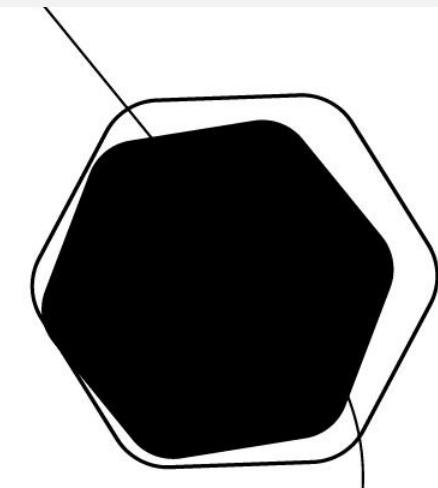
Liberté
Égalité
Fraternité



PLAN D'ACTIONS 2024



Mission Transport de Matières Dangereuses



 MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN D'ACTIONS 2024

Le plan d'actions du contrôle des transports de marchandises dangereuses prévoit pour 2024 les actions suivantes:

PLAN D'ACTIONS 2024

Action nationale: Contrôle de l'activité des CSTMD.

Actions au choix :

- Contrôle des filières de transport de batteries usagées ;
- Contrôle des filières de transport de déchets affectés au numéro ONU 3291 ;
- Contrôle des marchandises dangereuses transportées en vrac.

PLAN D'ACTIONS 2024

Action nationale: Contrôle de l'activité des CSTMD

**3600 certificats de CSTMD ;
12 000 entreprises ayant déclaré un CSTMD.**

PLAN D'ACTIONS 2024

Action nationale: Contrôle de l'activité des CSTMD

But:

- Identifier les entreprises n'ayant pas déclaré de CSTMD;
- Contrôler le contenu des rapports annuels;
- Identifier les CSTMD ayant un trop grand nombre d'entreprises (rapports annuels « coquilles vides »).

PLAN D'ACTIONS 2024

Action nationale: Contrôle de l'activité des CSTMD

Comment :

- Coordination des opérations de contrôle au niveau national (pas de fonctionnement en silo au niveau local).

PLAN D'ACTIONS 2024

Transport des batteries usagées:

- Défaut de désignation de CSTMD ;
- Non respect des règles de chargement
(hauteur de chargement...).

PLAN D'ACTIONS 2024

Transport des déchets affectés au n° ONU 3291

- Problèmes liés aux conditionnements ;
- Etablissements n'ayant toujours pas désigné de CSTMD.



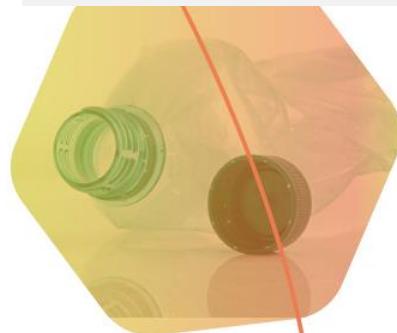
PLAN D'ACTIONS 2024

Transport des marchandises dangereuses transportées en vrac

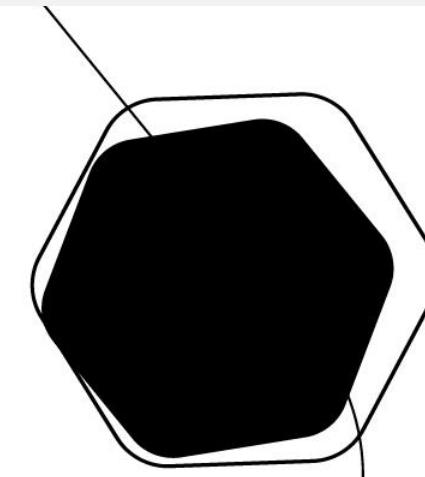
- Action test (besoin d'un état des lieux).



ARRETE DU 29 MAI 2009 MODIFICATIONS 2024



Mission Transport de Matières Dangereuses



ARRETE TMD: modifications 2024

Deux arrêtés publiés au mois de juillet 2024 ont modifié l'arrêté du 29 mai 2009 :

- L'arrêté du 2 juillet 2024 ;
- L'arrêté du 3 juillet 2024.

ARRETE DU 2 JUILLET 2024

Cet arrêté vient modifier trois points spécifiques:

- **Les modalités de déclaration d'événement au titre du 1.8.3 des RID/ADR/ADN ;**
- **L'autorisation de chargement: déchargement de récipients à pression contenant du GPL sur les voies ferrées électrifiées ;**
- **La possibilité pour le département de Guyane de déroger à certaines dispositions de l'ADN.**

ARRETE DU 2 JUILLET 2024: déclaration d'événement (art.7 et 25)

- La déclaration d'événement est désormais réalisée via la plateforme dématérialisée. Néanmoins, une disposition transitoire autorisant l'utilisation du formulaire Cerfa jusqu'au 31/12/2024 a été intégrée à l'art.25.

ARRETE DU 2 JUILLET 2024: Annexe II, chargement déchargement de récipients à pression contenant du GPL sur les voies ferroviaires électrifiées.

- Dans le cadre de travaux de maintenance, SNCF réseau doit remplacer régulièrement des récipients à pression contenant du GPL et destinés aux réchauffeurs d'aiguilles présents sur les voies ferrées qui sont souvent électrifiées.
- En conséquence le §2.2.2.4 de l'annexe II devait être modifié afin d'autoriser ces opérations.



ARRETE DU 2 JUILLET 2024: Possibilité offerte au préfet de Guyane de déroger aux règles de l'ADN

- Du fait de la consistance des voies de navigation, de la nature des bateaux qui les empruntent certaines dispositions de l'ADN ne peuvent être appliquées.
- Un nouveau paragraphe 4 a été ajouté à l'annexe III permettant au préfet de Guyane de déroger selon une procédure spécifique à certaines dispositions de l'ADN.



ARRETE DU 3 JUILLET 2024:

- Cet arrêté:
 - Apporte des clarifications sur certaines dispositions ;
 - Autorise les opérations de chargement et de déchargement de groupes électrogènes sur la voie publique ;
 - Abroge les dispositions du §3.9 de l'Annexe I relatives au transport d'amiante en vrac ;
 - Crée un régime de classification, de conditionnement et de transport des déchets issus de déchèteries.

ARRETE DU 3 JUILLET 2024: définition du compartiment de chargement du véhicule

- **Annexe I, §2.1.2 :**
 - **La modification apportée interdit désormais le transport de marchandises dangereuses dans des zones telles que les caissons à palettes.**

ARRETE DU 3 JUILLET 2024: chargement / déchargement de groupes électrogènes sur la voie publique

- Annexe I, § 2.2.1.5:
 - Les gestionnaires de réseaux électriques (tels qu'ENEDIS) doivent dans certain cas décharger sur la voie publique des groupes électrogènes destinés à approvisionner le réseau, notamment en cas de panne ou d'événement climatique.
 - Ces groupes électrogènes relèvent des numéros ONU suivants: 3536, 3529 ou 3528 selon le cas.

Chargement / déchargement de groupes électrogènes sur la voie publique

- Rappel:
 - **UN 3536:** batteries au lithium installées dans des engins de transport ;
 - **UN 3529:** moteur à combustion interne fonctionnant au gaz inflammable ;
 - **UN 3528:** moteur à combustion interne fonctionnant au liquide inflammable.

Chargement / déchargement de groupes électrogènes sur la voie publique

- Des dispositions sont intégrées afin de réglementer les opérations de chargement et de déchargement mais également les stationnements de ces matériels (qui peuvent parfois être chargés sur des remorques devant être détachées (§ 2.3.1)).

ARRETE DU 3 JUILLET 2024: Abrogation des dispositions du § 3.9 de l'Annexe I

- L'entrée en vigueur de l'accord multilatéral M356, venant en anticipation des nouvelles dispositions de l'ADR 2025, le paragraphe 3.9 n'avait plus de raison de figurer dans l'arrêté TMD.

Contenu de l'accord M356 et des dispositions de l'ADR 2025

- Les nouvelles dispositions élargissent le spectre du § 3.9 en autorisant le transport en conteneurs-bags de tous types de déchets contaminés par de l'amiante non lié.
- Les conditions de remplissage sont identiques à celles qui figuraient dans l'arrêté TMD, soit:
 - Limite du fabricant pour les transports de terres contaminées et de déchets issus de chantiers de voirie ;
 - 7 tonnes en double conteneur-bag pour les autres types de déchets.

Contenu de l'accord M356 et des dispositions de l'ADR 2025

- **Une documentation accompagne le transport:**
 - Document de transport conforme au 5.4 de l'ADR, comprenant une description des déchets transportés ;
 - Fiche technique du type de conteneur-bag utilisé ;
 - Procédure de déchargement le cas échéant.

ARRETE DU 3 JUILLET 2024: Dispositions relatives aux déchets issus de déchèteries

- Un nouvel Appendice IV.11 défini des conditions de classification, d'emballage et de transport pour les déchets classés comme dangereux et issus de déchèteries.

Dispositions relatives aux déchets issus de déchèteries

- Classification:

Du fait de la palette très large de déchets qui peuvent potentiellement être déposés en déchèteries, une classification par assimilation est mise en place sur la base de quelques numéros ONU représentatifs. Néanmoins, il peut arriver que certains déchets ne puissent être identifiés et doivent faire l'objet de précautions particulières.

Dispositions relatives aux déchets issus de déchèteries

- Classification:

Ces matières non identifiées (« déchets non identifiés ») se voient affectées aux numéros ONU 3286 et 2930.

Enfin, deux matières relevant de la classe 5.1 (N°ONU 1495 et 2067) doivent conserver leur propre classification.

Dispositions relatives aux déchets issus de déchèteries

- Emballage:

Des dispositions dérogatoires à l'ADR sont intégrées concernant les conditions d'emballage des déchets en fonction du volume des emballages intérieurs (+/- 10 litres) selon qu'il s'agit des matières listées au 2.2.2 ou de déchets non identifiés.



Dispositions relatives aux déchets issus de déchèteries

- Procédure de tri et de conditionnement des déchets:
Affirmation du rôle du conseiller à la sécurité.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention.